Publié le : 19/09/2025

Envoyé en préfecture le 19/09/2025
Reçu en préfecture le 19/09/2025
Publié le
ID : 022-200056711-20250911-DE2025_102-DE

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le onze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le cinq septembre, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.
PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, M. Denis KEURMEUR
POUVOIRS : Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Patrick MÉNARD
Mme Gwenaëlle AOUTIN a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE
Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC
Absents : M. Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, Mme Julie POUPART, Mme Gwendoline FELIN.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CARDIN
Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 15 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

- <u>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER (LTM)</u> :

- **2025-102-Avis sur le PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2026-2031 de Lamballe Terre & Mer**

Le 8 juillet 2025, le Conseil communautaire a approuvé les orientations et le plan d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH). Ce programme est un document pivot de la définition d'une politique territoriale de l'habitat en proposant une réponse à l'ensemble des besoins en logements constatés sur le territoire, dans le parc privé comme dans le parc public, le parc ancien comme le parc neuf. D'une durée de six ans, 2026-2031, le PLH de Lamballe Terre & Mer a été élaboré en concertation avec l'ensemble des communes du territoire, l'Etat et l'ensemble des partenaires associés de droit, à l'occasion de plusieurs groupes de travail, de concertation et de réunions techniques. L'élaboration du PLH s'est déclinée en trois phases :
- le diagnostic de la situation locale et les enjeux,
- les orientations et les objectifs quantitatifs de la politique de l'habitat,
- Le programme d'actions.
-

Orientations	Programme d'actions
Orientation 1 Répondre à la demande par la production de logements neufs	1.1 Produire 2 653 logements sur la durée du PLH en réponse aux trajectoires démographiques et pour assurer l'équilibre territorial, soit 442 logements par an. 1.2 Accompagner l'accession sociale à la propriété. 1.3 Limiter la construction de nouvelles résidences secondaires. 1.4 Etudier le lien à la mobilité (proximité des gares, liaisons douces, proximité des zones d'emploi, des équipements, des services…) **750 000 €**
Orientation 2 Répondre à la demande par la réhabilitation, l'adaptation, la transformation du parc existant	2.1 Poursuivre les missions, le développement et la vocation de « Bonjour Habitat » en tant que guichet unique pour renforcer l'amélioration des performances énergétiques du parc de logements privés 2.2 Cibler et renforcer l'accompagnement des opérations d'amélioration de l'habitat sur des secteurs particuliers (PVD, Village d'Avenir…) 2.3 Remettre les logements vacants sur le marché 2.4 Limiter le nombre de résidences secondaires et meublés touristiques pour privilégier les résidences principales 2.5 Adapter le parc de logements aux personnes en situation de handicap et au vieillissement 2.6 Améliorer la qualité énergétique et l'adaptation PMR du parc public communal 2.7 Transformer les logements existants (grands vers petits) et accompagner les changements d'usage 2.8 Accompagner l'accession sociale à la propriété dans l'ancien **5 511 800 €**

Envoyé en préfecture le 19/09/2025
Reçu en préfecture le 19/09/2025
Publié le
ID : 022-200056711-20250911-DE2025_102-DE

Orientation 3 Répondre à la demande par la production de logement social	3.1 Produire 225 /an logements locatifs sociaux sur la durée du PLH afin d'accueillir les ménages notamment les plus modestes 3.2 Mettre en place une production annuelle territorialisée 3.3 Soutenir financièrement la production de logements locatifs sociaux 3.4 Construire une approche intercommunale de la mixité sociale en diversifiant la production de logements locatifs sociaux **14 250 000 €**
Orientation 4 Répondre à la demande avec des propositions adaptées aux besoins spécifiques	4.1 Répondre aux orientations et actions inscrites dans les autres plans, schémas ou services 4.2 Développer l'offre de logements temporaires à destination des personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières 4.3 Répondre aux préconisations du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage des Côtes d'Armor Assurer la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage 4.4 Accueillir des populations étrangères 4.5 Développer l'offre à destination des jeunes actifs, apprentis, stage longue durée, saisonniers 4.6 Accompagner le développement de l'offre pour les personnes en situation de handicap 4.7 Accompagner le parcours résidentiel des séniors **1 114 000 €**
Orientation 5 Accompagner le territoire vers le ZAN	5.1 Inscrire le développement de l'habitat dans le respect des enveloppes foncières définies par le SCOT dans un objectif de Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 5.2 Mobiliser prioritairement l'offre en renouvellement urbain et optimiser l'utilisation du foncier le cas échéant
Orientation 6 Animer, accompagner, évaluer, ajuster la politique de l'habitat sur le territoire	6.1 Piloter et animer le PLH 6.2 Piloter et animer le réseau des partenaires 6.3 Evaluer les effets de la politique locale de l'habitat 6.4 Poursuivre l'information et la communication sur la politique de l'Habitat de Lamballe terre & Mer **298 950 €**
TOTAL	**21 924 750 €**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles L.302-1 à L.302-9 et R.302-1 à R.302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation,
VU le décret n°2005-317 du 4 avril 2005 relatif aux Programmes Locaux de l'Habitat,
Vu la délibération du 8 juillet 2025 du Conseil communautaire de Lamballe Terre & Mer
Il est demandé aux communes de donner leur avis sur le futur programme Local de l'Habitat 2026-2031
Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2026-2031 de Lamballe Terre & Mer,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

Le secrétaire de séance, M. Mickaël CARDIN

MAIRIE DE JUGON-LES-LACS
Côtes d'Armor 22

Mairie de Jugon-les-Lacs
2, Place du Martray – 22270 JUGON-LES-LACS
02.96.31.61.62 – mairie@jugonleslacs.bzh